

# CONTRAT DE LOCATION

à remplir, en 2 exemplaires, dont 1 exemplaire est à nous retourner et le double à conserver.

Entre la société "Les Jonquilles" Hôtellerie de plein air \*\*\*  
Représentée par Mme VINCENT-PELLIGRY  
Domiciliée : La Grière Plage, 85360 La Tranche-sur-Mer  
S.A.S. au capital de 400 000 € - RCS B 404 727 836 - Code NAF 5530 Z  
Classement 3 étoiles loisirs pour 332 emplacements  
Par décision en date du 18 mai 2016, délivrée par Atout France,  
agence de développement touristique de la France.  
N° d'enregistrement : C85-003146-002  
Site Internet : www.campingsjonquilles.com  
Email : lesjonquilles@gmail.com  
Tél. 02 51 30 47 37  
Ci-après dénommé "le loueur", d'une part

et M. et Mme : .....  
Adresse : .....  
.....  
.....  
Tél : .....  
Email : .....

Ci-après dénommé "le locataire", d'autre part.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Le locataire déclare accepter les conditions générales imprimées au verso ainsi que les tarifs annexés.

Il s'engage à occuper :

- Mobil-home 2 chambres 4 personnes maxi + 1 véhicule sur l'emplacement
- Mobil-home 2 chambres 6 personnes maxi + 1 véhicule sur l'emplacement
- Mobil-home 3 chambres 6 personnes maxi + 1 véhicule sur l'emplacement

Nombre de personnes +18 ans.....

Nombre d'enfants -18 ans (bébé compris).....

**Dates du séjour :** du samedi ..... après 15h  
au samedi..... avant 10h

**Le prix** convenu pour cette période est de .....€ + 20 € de frais de dossier = ..... € Hors supplément

La réservation est consentie moyennant le versement de .....€ à titre d'arrhes  
et correspondant à 30% du montant forfaitaire de la location.

Vous nous avez déjà versé la somme de.....€

Sur la base des renseignements fournis, il vous restera à régler :.....€ + taxes de séjour  
et suppléments éventuels.

**Le solde du séjour se réglant le lendemain de votre arrivée.**

Ce prix comprend : la location de l'hébergement pour .....personnes, l'emplacement pour un véhicule, l'eau,  
l'électricité, le gaz et les frais de réservation.

**Ce prix ne comprend pas :**

**SUPPLÉMENTS JOURNALIERS À TOUTE LOCATION :**

Après accord de la direction...(cocher les cases concernées)

- La taxe de séjour
- Chien(s) + 8 € (les chiens de 1ère et 2nde catégorie sont strictement interdits)
- Personne supplémentaire y compris bébé + 9,00 €

- AUTRES SUPPLÉMENTS :**  Assurance annulation  
 Location lit bébé : 10,00 € la semaine  
 Location chaise haute : 10,00 € la semaine

Mode de règlement acceptés : mandat, chèque bancaire, chèque vacances, carte bancaire, virement



## IDENTITÉ DES LOCATAIRES

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de naissance
1 .....	.....	.....	5 .....	.....	.....
2 .....	.....	.....	6 .....	.....	.....
3 .....	.....	.....			
4 .....	.....	.....			

Le loueur, date et signature :

Le locataire, date et signature :

## CONDITIONS GÉNÉRALES

• La location est personnelle et nominative. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits à la présente convention sans notre consentement exprès.

• Une caution de 400 € en chèque ou carte bancaire (16 chiffres + cryptogramme + date de validité) vous sera demandée à votre arrivée pour garantir le respect de l'installation locative ainsi que la propreté du logement à votre départ. Cette caution ne constituant pas une limite de responsabilité.

Un contrôle est réalisé dans chaque location par le camping avant votre arrivée. À cet effet, nous vous remettons une fiche de contrôle à remplir soigneusement et à nous ramener dans les 24 heures suivant la prise de possession de votre location.

À votre départ, nous vous demandons d'appliquer les consignes portées sur cette fiche de contrôle et de les respecter (Remettre la vaisselle propre sur la table, dégivrer et nettoyer le réfrigérateur, faire le ménage etc.)

Le camping contrôlera votre location après votre départ. Les cautions par chèque bancaire seront détruites sous 8 jours et les numéros de carte bancaire seront effacés automatiquement, sous déduction éventuelle d'objet manquant, du coût des dégradations ou des frais de ménage (pénalité pour ménage non fait correctement : 90 euros).

• En cas d'annulation par courrier recommandé au moins un mois avant la date d'arrivée prévue, les arrhes seront remboursées. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au loueur. Dans tous les cas, les frais de dossier sont acquis.

• L'option « garantie annulation et interruption de séjours » vous garantit le remboursement des sommes versées, (sauf les frais de réservation et les frais d'assurance annulation) pour l'ensemble des personnes déclarées et selon les dispositions du contrat souscrit, dont vous reconnaissez avoir pris connaissance.

• Afin de conserver la location, tout retard éventuel de votre arrivée doit être signalé au loueur (aucune réduction ne sera consentie). Le loueur se réserve le droit de disposer de la location prévue s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue.

• Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, qu'elle qu'en soit la raison.

• Dans le cas où le loueur se verrait empêché d'honorer ses contrats pour cas de force majeure, il se réserve le droit d'annuler les réservations correspondantes ; le remboursement intégral des sommes déjà versées ayant lieu automatiquement excluant toute autre prétention.

• Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper les locations et/ou emplacements qui leurs sont alloués. Toute infraction à cette règle donnera droit à la société de résilier le contrat ; les sommes versées restant acquises au loueur.

• Lors de votre séjour vous êtes susceptibles d'être pris en photo ou filmés sur notre site. Eventuellement, nous pouvons utiliser ces photos ou ces films à but commercial ou publicitaire sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée votre opposition à cette pratique.

• Les animaux ne sont autorisés que sous surveillance et tenus en laisse, sauf les chiens de 1ère et 2ème catégorie interdits. De même, aucun animal ne pourra être laissé seul dans le mobil-home.

• Pour le respect de chacun, nous tenons à ce que les espaces de vies soient respectés (prenez les dispositions qui s'imposent)

• Les barrières du camping sont ouvertes de 7H à 23 heures ; les piscines de 09H à 19 Heures.

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité des eaux, accident etc.) les piscines devaient fermées, cela ne pourra donner lieu à remboursement.

• Le locataire aura en sa possession une attestation Responsabilité civile voyages et villégiature, en cours de validité

• Le locataire reconnaît avoir une parfaite connaissance du règlement intérieur du camping dont il a reçu un exemplaire et qu'il s'engage à respecter

• Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SAS Les Jonquilles. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr)

- voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice

73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

• Ce contrat engage les deux parties. Il est établi en 2 exemplaires : la signature du contrat implique que le locataire ait pris connaissance des présentes, qu'il renonce à leur donner une interprétation personnelle et qu'il les accepte sans réserve. Les litiges qui ne seraient pas réglés à l'amiable seront soumis aux tribunaux des Sables d'Olonnes.